



**CCAS de Montpellier**  
**Direction Générale**

Secrétariat Général

N°2021/257

## Séance du mercredi 15 décembre 2021

Convoqué le 9 décembre 2021, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montpellier s'est réuni en visioconférence suite à la publication de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 et de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, le mercredi 15 décembre 2021, sous la Présidence de Monsieur Michel CALVO, Vice-Président du C.C.A.S.

**Présents :** Michel CALVO, Emilie CABELLO, Alain COSTE, Jean-Dominique DELAVEAU, Caroline DUFOIX, François JULIEN-LAFERRIERE, Claire LE LOGE, Fatma NAKIB.

**Absents ayant voté par procuration en application de l'article R-123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles :** Yves BARRAL (ayant donné procuration à Caroline DUFOIX), Martine MARRAGOU (ayant donné procuration à Michel CALVO).

**Etaient Absents :** Michaël DELAFOSSE, Luc ALBERNHE, Patricia CARETTE, Julie GARLENQ, Claude JEANDEL, Flora LABOURIER, Line ROMERO.

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT

17 DEC. 2021

D.R.C.I  
GREFFE - P.F.R.A.

## CCAS DE MONTPELLIER

### **Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés (CTAIR) entre la Préfecture, la Délégation Interministérielle à l'Accueil et à l'Intégration des Réfugiés (DIAIR) et la Ville de Montpellier Signature de la convention de cofinancement**

La Ville de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montpellier inscrivent leur action dans la prise en compte de tous sur le territoire, quelle que soit leur nationalité d'origine. Adhérente à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA), Montpellier est engagée dans une dynamique globale d'accueil et d'insertion pour faciliter l'intégration des personnes migrantes sur son territoire. Car si elle relève d'une compétence de l'Etat, la prise en charge des publics réfugiés est une responsabilité pour les collectivités territoriales. Elle nécessite de développer l'accompagnement social et administratif de personnes n'ayant pas les codes d'intégration dans la société. Souvent allophones, leur intégration passe par l'accès à l'emploi, l'école, le logement ou encore le tissu social et associatif.

La Ville de Montpellier et son CCAS renforcent ainsi leur volonté de disposer d'une information globale et complète sur leur territoire en lien avec les associations locales (CIMADE, Fondation Abbé Pierre, Secours catholique, Médecins du Monde, Avec Toits, Croix Rouge, AREA, Majie) pour avancer dans la résorption des squats et des bidonvilles. C'est l'objet de l'étude qui a été confiée à l'association France Terre d'Asile pour la réalisation d'un diagnostic territorial de la situation des migrants. Elle a vocation à enrichir les données recueillies par l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) en cours sur Montpellier, les travaux menés dans le cadre des Etats Généraux de la Solidarité ou encore la mission des deux travailleuses sociales recrutées par le CCAS de Montpellier pour aller vers les populations les plus précaires, vivant dans des logements précaires et/ou recourant à l'aide alimentaire. L'ensemble de ces démarches s'inscrit dans une volonté cohérente d'établir des diagnostics sociaux et territoriaux pour aider l'équipe municipale à définir ses politiques publiques en matière d'action sociale et de solidarités.

Cette dynamique s'étoffe aujourd'hui par le souhait de doter Montpellier d'un Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés (CTAIR), signé entre la Préfecture, la Délégation Interministérielle à l'Accueil et à l'Intégration des Réfugiés (DIAIR) et la Ville de Montpellier.

Les CTAIR sont nés d'une démarche innovante de la DIAIR. Ce contrat vise à mettre en œuvre des actions concrètes pour améliorer les conditions de vie des personnes bénéficiaires de la protection internationale autour de thématiques qui suivent les priorités de la stratégie nationale d'intégration des réfugiés.

La Ville de Montpellier s'est engagée pour l'accueil des exilés d'Afghanistan durant l'année 2021 et démontre ainsi sa capacité à mobiliser des ressources indispensables sur les problématiques du logement et de l'intégration dans un contexte d'urgence humanitaire critique.

En 2020, 327 personnes réfugiées étaient recensées en file active à Montpellier au sein du parcours ACCELAIR, porté par l'association Forum Réfugiés et permettant un accompagnement global sur le plan du logement, du travail et de la citoyenneté. Ce chiffre supérieur au nombre de personnes réfugiées arrivées dans l'année sur le Département traduit l'engorgement du dispositif d'accompagnement global dû en partie à une difficulté d'accéder aux solutions de logement.

A partir d'un diagnostic partagé, la Ville de Montpellier s'engage, par la signature de ce CTAIR, à la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale en complément des outils déjà existants. L'enveloppe mobilisable au niveau des services de l'Etat est de 200 000 euros avec une participation à la carte des collectivités et la valorisation de l'existant.

Il s'agit d'améliorer les conditions de vie des bénéficiaires de la protection internationale en levant les freins à leur intégration et en améliorant leurs conditions d'accueil. Pour cela, au plan national, 7 enjeux ont été identifiés pour asseoir la contractualisation avec les territoires.

Le présent CTAIR est basé sur un diagnostic territorial partagé entre la Ville de Montpellier et les services de l'Etat qui a permis d'identifier 4 axes principaux d'intervention parmi 7 enjeux nationaux :

- Renforcer la maîtrise de la langue française indispensable au processus d'intégration sociale et professionnelle ;
- Diversifier les outils et dispositifs d'insertion socioprofessionnelle innovants ;
- Faciliter l'accès au logement digne ;
- Encourager l'exercice de la citoyenneté et l'accès aux ressources du territoire.

Ces axes principaux d'intervention sont pensés dans une logique de parcours facilitant l'intégration des réfugiés accueillis sur le territoire montpelliérain via des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle innovants organisés autour de l'apprentissage de la langue française à visée professionnalisante, orientés vers des métiers en tension et accompagnés d'un volet consacré à l'inclusion sociale et citoyenne au sein de la Ville de Montpellier.

Pour l'année 2021, l'Etat a validé l'attribution à la Ville de Montpellier d'une subvention d'un montant de 200 000 €. Cette aide de l'Etat est perçue par la Mairie et redistribuée pour partie aux partenaires en charge des projets à mener, dont :

- 50 000 € pour le financement du parcours Unis'Vers Réfugiés développé par le CEIS du CCAS de Montpellier ;
- 40 000 € pour la mise en parcours de professionnalisation à l'issue d'Unis'Vers grâce à un accompagnement socioprofessionnel individualisé, ciblé et renforcé pour avoir une expérience, optimiser les sorties vers l'emploi durable et faire le lien avec le dispositif "promesse d'embauche" porté par l'association Forum Réfugiés.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide sur la base du présent rapport :

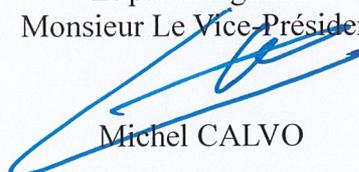
- d'approuver les termes du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer la convention de cofinancement du CTAIR;

- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer tout document relatif à cette affaire et encaisser toutes les recettes correspondantes

Le Conseil d'Administration adopte :

- pour :	10
- contre :	0
- abstentions :	0
- ne prend pas part aux votes	0

Pour extrait conforme,  
Pour le Président du C.C.A.S.  
Et par délégation  
Monsieur Le Vice-Président



Michel CALVO

Affiché le :

Certifié exécutoire le :

**PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT**

**17 DEC. 2021**

**D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.**